

## ABONNEMENT.

Un an. . . . . 30 fr.  
Six mois. . . . . 16  
Trois mois. . . . . 8

Hors du Département.  
Un an. . . . . 35 fr.  
Six mois. . . . . 18

## On s'abonne

Chez tous les Libraires.

# ECHO DE L'OUEST

## DIEU ET LA FRANCE

## INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 20 c.  
Réclames, — . . . . 30  
Faits divers, — . . . 75

S'adresser, pour l'insertion des annonces, à M. Paul GODET, imprimeur, place du Marché-Noir.

## On s'abonne

Chez tous les Libraires.

J.-R. DENAIS,  
Rédacteur en chef.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

ANNONCES ET ABONNEMENTS,  
Imprimerie Godet, place du Marché-Noir, Saumur.

## A NOS LECTEURS.

Le numéro de ce jour montre quelles modifications nous avons apportées dans l'*Echo de l'Ouest*, à la demande d'abonnés et d'amis sympathiques à la marche actuelle du journal et désirant le succès de notre œuvre.

Nous reproduisons à cette occasion le programme rappelé et arrêté par le Comité d'administration dans sa séance du 15 mai dernier.

Les efforts tentés depuis lors pour fixer le journal dans sa véritable voie serviront de règle à la rédaction actuelle.

Nous continuerons de recueillir dans l'*Echo de l'Ouest* les divers échos de la presse, avec lesquels, en connaissance de cause, le public pourra lui-même porter son jugement.

## NOTE DE LA REDACTION.

## PROGRAMME.

Dans sa séance du 15 mai 1872, la réunion des actionnaires, d'accord avec le Comité d'administration, a résolu de revenir au programme qui a été la pensée première et la raison de la création du journal l'*Echo de l'Ouest*.

C'est dire que sa rédaction actuelle sera modifiée dans le sens d'une évolution qui la ramène simplement au programme que voici :

L'*Echo de l'Ouest* devait être et sera un journal essentiellement conservateur et catholique, soutien de l'ordre contre le désordre et travaillant à raffermir la religion du respect dans la famille et dans la société.

A cette heure critique où la glorification de la liberté paraît l'unique souci de novateurs dangereux, il veut revendiquer les droits de l'autorité, sans laquelle l'équilibre social manquera fatalement d'un contre-poids essentiel.

Donc, pour être conséquent avec lui-même, il s'abstiendra d'une opposition systématique à l'autorité qu'il veut défendre, quand elle sera légalement établie, tout en se réservant la faculté d'un contrôle raisonnable et sans parti pris, sur des mesures préjudiciables aux droits de la conscience et de nos libertés légitimes.

L'*Echo de l'Ouest*, avec toute la mesure et la modération que comporte le langage de la vérité, soutiendra fermement les principes de l'ordre et de la morale, et partant les principes religieux qui en sont l'éternelle et indispensable base ;

S'abstenant, d'ailleurs, de certaine polémique religieuse qui ne trouvera jamais, dans un journal, la convenance et la gravité qu'elle exige,

Il s'efforcera de réfuter, avec une énergie digne et prudente, les préjugés et les mensonges qui portent un si notable dommage au crédit d'un peuple jusqu'ici justement vanté pour son bon sens, et devenu depuis quelque temps, hélas ! si déplorablement crédule.

Un journal est aujourd'hui le mandataire d'une classe plus ou moins considérable d'individus. Par conséquent, il n'est point un organe personnel, et doit avant tout lutter sur le terrain des principes, des idées et des opinions.

Donc, les personnalités devant s'effacer et disparaître, l'*Echo de l'Ouest* évitera ces polémiques agressives et insultantes, dans lesquelles se déconsidèrent toujours les personnages qui interviennent.

Quant aux injures et aux diffamations, le Comité d'administration estime que dans la presse, comme dans la vie ordinaire, les premières ne doivent jamais relever que du silence ou du mépris ; les secondes de la police correctionnelle.

Et ce sera la règle constante dont il ne se départira jamais.

Après cette satisfaction donnée à des besoins généraux, l'*Echo de l'Ouest*, sachant

qu'après tout un journal doit toujours être la relation, jour par jour, des faits et renseignements intéressant son public, s'efforcera de ne point le laisser étranger aux séances de la Chambre, du conseil général et, autant qu'il nous sera possible, du conseil municipal de notre ville.

D'autre part, il apportera ses soins à procurer à ses lecteurs le courant des faits importants de chronique locale, départementale et commerciale.

Enfin, le cas échéant, l'*Echo de l'Ouest* se tiendra toujours prêt à soutenir la lutte en faveur des intérêts religieux et sociaux, dans les questions d'enseignement, d'élection, de droits et de libertés.

Tel sera le programme que le Comité d'administration reçoit facilement puisqu'il est le sien, comme le mandat obligatoire des actionnaires et dont il poursuivra la réalisation avec une énergie fidèle.

Convaincu qu'il répond aux besoins de notre intéressant et cher pays, nous ne craignons pas de faire franchement appel aux catholiques qui voient comme nous le grand remède à nos maux, dans le retour à ces vrais principes d'ordre social et moral, lesquels, garantis par le respect de Dieu et de sa loi, ont fait pendant quatorze cents ans la grandeur de la France.

LE COMITÉ D'ADMINISTRATION.

## Bulletin politique.

Le service obligatoire est assurément un énergique moyen pour rendre à la France son ancienne puissance ; mais on n'obtiendra par là de résultats sérieux qu'en modifiant les conditions actuelles de l'armée.

Voyons, en effet, si tous les hommes compétents ne sont pas unanimes à déclarer que l'indiscipline a fait depuis quelques années d'incontestables ravages parmi les troupes ?

Dès avant la guerre, le général Trochu signalait l'altération de l'esprit de respect et de hiérarchie dans l'armée. Et depuis lors, la campagne de 1870, où les soldats apprenaient officiellement tous les jours qu'ils étaient trahis par leurs chefs, n'a pas dû contribuer à ramener cet esprit d'obéissance et d'abnégation nécessaire aux succès de nos troupes.

Eh bien ! croit-on, qu'en faisant passer tous les ans la jeunesse de la France par l'armée, telle qu'elle existe actuellement, ce serait agir dans l'intérêt de nos forces militaires.

Nous craignons plutôt d'empoisonner ainsi la nation toute entière, corrompre les mœurs et l'esprit du reste de la société française qui est encore demeuré intact.

Loin de nous, cependant, la pensée de dire que l'armée doit être une école corruptrice et débilitante, car ce serait la condamnation sans appel du service obligatoire à l'aide duquel nous espérons au contraire, relever le niveau moral de la France.

Mais, nous voulons seulement signaler le danger qu'il y aurait à se contenter d'une réforme spéculative qui pourrait nous rendre plus malade encore.

Si nous savions profiter des avertissements que nous donnent les feuilles allemandes, nous verrions comme la discussion de la loi militaire est suivie avec intérêt par nos voisins d'outre-Rhin.

Un de leurs journaux disait encore récemment : « La France est condamnée à une infériorité fatale et irrévocable vis-à-vis de la Prusse. Quoique fasse le gouvernement Français et l'Assemblée nationale, nous pouvons être tranquilles. Ce n'est pas le service universel qui relèvera le pays. »

Ne méconnaissons donc point, par cet amour-propre national, qui déjà nous a causé tant de malheurs, ce que les réflexions de ces feuilles ont de sensé.

La nouvelle loi est un instrument d'une très-grande puissance, mais d'une puissance

## Feuilleton de l'Echo de l'Ouest.

## Bibliographie.

*Les Invasions anglaises en Anjou au XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles*, par André Joubert, avocat. (Angers, E. Barassé, 1872, un vol. in-42 de 139 p.)

Parmi les divers volumes que nous trouvons sur notre bureau, attendant un compte-rendu, il en est un dont l'aspect coquet prédispose en sa faveur : c'est le récit des *Invasions anglaises en Anjou* de M. André Joubert. Nous ne voulons pas tarder davantage à l'ouvrir pour en signaler l'intérêt à nos lecteurs. Déjà la *Revue de l'Anjou* avait publié la majeure partie de ce consciencieux ouvrage, qui n'a pas compté moins de quatre années de travail à l'auteur. Mais quoiqu'on fasse, en semblable matière, il est presque toujours impossible d'être exact et complet, surtout dès la première fois. C'est donc une heureuse idée qu'a eue M. Joubert de donner une seconde édition de son livre, et tous les Angevins qui s'occupent de l'histoire locale lui doivent des remerciements. Ceux-là seulement qui ont essayé de semblables travaux savent ce qu'il en coûte de peine pour réunir tous les documents nécessaires à l'œuvre.

Il nous est impossible de citer tout ce qui pourrait intéresser nos compatriotes dans les *Invasions anglaises en Anjou* ; mais en attendant que nous puissions leur donner, même par extraits, les nombreux passages qui touchent au rôle de Saumur à

cette époque, nous ne pouvons nous dispenser de publier au moins quelques pages sur la bataille de Baugé en 1424, qui fit tant d'impression sur la cour d'Angleterre et pesa d'un si grand poids dans la guerre de Cent ans. J. D.

## LA BATAILLE DE BAUGÉ.

A Paris, le jour de l'entrée de Henri V, on ne vit que « feux de joie, danses, festins, tables dressées dans les rues richement tapissées, fontaines de vin, d'hypocras, de lait et mille autres réjouissances. » A Angers, à Tours, à Orléans, à Bourges, les bourgeois étaient rassemblés sur les places publiques pour y délibérer, les gouverneurs avaient ordonné de baisser les ponts-levis, de doubler les sentinelles et de se préparer à la résistance. Partout on s'armait, partout on songeait à défendre la cause de l'honneur national. Le dauphin, de son côté, ne perdait pas de temps. Il groupait sous ses drapeaux les Dunois, les Lahire, les Xaintrailles, et vingt autres champions illustres de la monarchie des Valois. L'Ecosse, depuis longtemps notre alliée, seconda les efforts des Français. Des vaisseaux français et castillans, réunis en flottille sous les ordres d'un des meilleurs marins de l'époque, l'amiral Robert de Braquemont, allèrent chercher sur les côtes de l'Ecosse des renforts de troupes auxiliaires que le régent, duc d'Albanie, laissa s'embarquer sans chercher à s'y opposer. Le comte de Buchan, à la tête de sept mille Ecosseis, débarqua, dans les premiers jours de mars, en Poitou, et se dirigea vers l'Anjou en toute hâte, pour se joindre à l'armée du dauphin, que commandait le maréchal de Lafayette, un des principaux seigneurs de l'Auver-

gne. Les partisans du prince français envoyèrent, en outre, dans tous les pays restés fidèles, des hérauts d'armes pour recruter des adhérents, et exhorter tous les hommes valides à accourir se ranger sous la bannière royale.

Après avoir ravagé le Vendômois, le pays Chartrain et le Maine, le duc de Clarence entra en Anjou. Il s'avança rapidement jusqu'aux portes d'Angers. La prise de cette place importante aurait ouvert aux ennemis le chemin de la Touraine et de l'Orléanais, et le dauphin eût été forcé de se retirer en Auvergne. Les Anglais se préparèrent à tenter l'assaut ; mais la mâle contenance des bourgeois les découragea. Le duc de Clarence commença alors un siège en règle. Il fit dresser les fauconneaux, bombardes, feu grégeois, et établir des palissades autour du camp retranché qu'il avait construit pour se protéger contre les sorties des Angevins. La duchesse Yolande, renfermée dans le château avec ses enfants et ses trésors, veillait à la défense des points menacés, encourageait les capitaines et se montrait prête à soutenir vaillamment les attaques des assiégeants.

Le duc de Clarence, lassé de cette résistance inattendue, se replia sur Beaufort-en-Vallée, dont il s'empara sans coup férir. Il s'installa, avec les officiers de sa suite, dans le château seigneurial, dont les ruines dominant encore aujourd'hui la vallée de la Loire. Les soldats anglais se répandirent dans la ville et dans les bourgs environnants, d'où ils chassèrent les habitants. Ils commencèrent alors à piller et à saccager la contrée, coupant les communications entre Angers et le reste du duché, arrêtant les convois de vivres, et affamant les pays voisins. Le duc de Clarence ne s'inquiétait guère des plain-

tes des populations odieusement foulées qui demandaient merci et imploraient en vain la clémence du vainqueur. Il pensait, comme tant d'autres, que rien ne pourrait mettre un frein aux brigandages des siens, et que si « Dieu lui-même devenait homme d'armes, il serait pillard. »

La nouvelle de ces déprédations parvint jusqu'à Messire Guérin des Fontaines. C'était un noble et loyal chevalier, renommé par sa charité et son amour de la justice, qui, après avoir longtemps guerroyé contre les Anglais, se reposait de ses fatigues dans son magnifique manoir des Verchers. Il passait son temps à chasser dans les vastes forêts de son domaine, et à visiter ses vassaux qu'il chérissait. De nombreuses familles de vilains, fuyant devant les dévastations des ennemis, accoururent lui demander asile et protection. Il les accueillit avec sa bienveillance habituelle, et les logea dans son château. Ils lui racontèrent que les Anglais, ne trouvant plus rien à piller dans les environs, se préparaient à marcher sur Baugé, pour y renouveler leurs ravages. Le récit de ces désastres émut douloureusement l'âme généreuse du Messire Guérin. Il endossa son armure, et, monté sur son destrier de combat, il se mit à chevaucher à travers la contrée, avec une escorte de fidèles écuyers, portant des sacs d'écus destinés à l'équipement des habitants. Les hommes d'armes disciplinaient les recrues, dont le nombre grossissait chaque jour. Quand il eut rassemblé des forces suffisantes, il se dirigea vers Saumur, où venaient d'arriver le maréchal de Lafayette, ainsi que le comte de Buchan et ses archers écossais. Il leur fit une peinture saisissante des maux de l'Anjou, et les décida à marcher avec lui contre les Anglais sans

aussi forte pour le mal que pour le bien.  
De l'usage qu'on en fera, dépendra le salut de notre chère patrie!

J.-R. DENAIS.

M. le ministre de l'intérieur vient d'adresser la circulaire suivante aux préfets :

Monsieur le préfet, les ennemis du gouvernement font imprimer en Belgique et en Angleterre des écrits calomnieux qui ont pour but d'exciter la population aux mépris et à la haine du gouvernement et du chef de l'Etat. Ces pamphlets sont introduits clandestinement en France et répandus en profusion par la malveillance.

Il importe de déjouer sans retard ces manœuvres et d'user, à l'égard de ceux qui y participent, de tous les moyens de répression dont l'autorité est investie.

Veillez donc transmettre immédiatement aux sous-préfets, aux maires, aux commissaires de police, aux chefs de la gendarmerie et à tous les agents placés sous vos ordres les instructions les plus rigoureuses, afin que rien ne soit négligé de ce qui pourrait mettre obstacle à un colportage aussi dangereux que coupable.

Les individus qui prendraient part à la distribution des écrits dont il est question, ceux qui les introduiraient en France ou les transmettraient à d'autres, devront être recherchés, arrêtés et déferés aux tribunaux, en exécution de la loi du 29 juillet 1849. Vous aurez soin de prescrire les investigations et les visites domiciliaires quand, d'après des renseignements sérieux, elles vous paraîtraient de nature à mettre l'autorité sur la trace des coupables.

Vous vous concerterez avec la justice pour que, dans le cas où ces mêmes pamphlets seraient expédiés par la poste, les saisies et perquisitions que la loi autorise fussent sans retard opérées.

Il faut, en un mot, que l'administration se montre ferme et vigilante pour déjouer ces menées incessantes qui tendent à agiter le pays; il faut aussi que chacun soit convaincu qu'un prompt châtement atteindrait, quels qu'ils fussent, les auteurs ou les complices de ces manœuvres.

Je compte sur votre zèle et votre dévouement.

Agréer, monsieur, etc.

Le ministre de l'intérieur,  
V. LEFRANC.

## Nouvelles politiques.

La commission des services administratifs s'est prononcée pour la réunion des services des postes et des télégraphes.

La commission de l'armée s'est réunie mardi surtout pour examiner les amendements qui ont été nouvellement déposés sur l'article 37 relatif à la durée du service; elle les a unanimement repoussés, mais elle va se trouver beaucoup plus embarrassée vis-à-vis des amendements qui ont pour but de rétablir un système de substitutions analogue à celui qui, dans la loi de 1868, consistait à pouvoir passer de l'armée active dans la garde mobile.

M. Thiers pousse à l'adoption de ces amendements, qui donneront lieu à une vive discussion. La commission persistera certainement à les repousser.

plus attendre. Les alliés s'avancèrent alors vers Baugé.

Cependant les coureurs du duc de Clarence battaient la campagne. Ils capturèrent quelques archers écossais qui s'étaient imprudemment laissés aller à piller les chaumières, sans s'inquiéter de savoir si le gros de l'armée les suivait. Ils les amenèrent au camp de leur chef et les conduisirent à la tente du capitaine anglais qui était en train de souper joyeusement en compagnie des principaux seigneurs de son escorte. A peine le duc eut-il appris de la bouche des prisonniers l'arrivée prochaine des Français, qu'il entra dans une violente colère, se précipita hors de sa tente sans achever son repas, et commanda de sonner la trompette. Puis quand les chevaliers furent rassemblés, il leur annonça qu'il voulait courir de suite sus à l'ennemi, et « balayer ces ribaux réunis pour livrer bataille. »

Un hurrah frénétique accueillit cette insolente bravade, à laquelle l'événement devait infliger un si éclatant démenti. Les soldats brandissent leurs lances et demandent à grand cris le signal du départ, « de crainte, disaient-ils, avec une naïve jactance, que les Français ne s'enfuyaient en apprenant leur venue. » Mais Clarence poussant la témérité jusqu'aux dernières limites, leur répond qu'il n'emmènera avec lui « que les gens à destrouse et les hommes d'armes, » comme s'il se fût agi de disperser quelques bandes de soudards indisciplinés. Il s'élance sur la route de Baugé avec quinze cents chevaliers, la fleur de la noblesse anglaise, guidé par un traître dont le nom est resté inconnu : c'était un paysan gagné à prix d'or. Malgré sa défense, le reste des troupes se remet en marche

MM. de Belcastel et de Brettes Thurin ont déposé un amendement à la loi militaire demandant que la substitution soit autorisée entre soldat d'une même classe, après une année de service, lorsque le substituant satisfait d'ailleurs aux conditions d'instruction déterminées par la loi et d'examen réglées par le ministre de la guerre.

Le conseil d'enquête sur les capitulations procède lui-même à l'examen des diverses protestations, on pense qu'il sera conduit à donner satisfaction aux légitimes susceptibilités des Strasbourgeois.

La grande question d'aujourd'hui, est la nomination de la commission du conseil d'Etat qui doit avoir lieu samedi.

Il y a eu mercredi à ce sujet réunion des bureaux du centre droit, de la droite modérée et de la droite légitimiste. Ce n'est qu'avec beaucoup de peine qu'on est parvenu à s'entendre pour l'élaboration d'une liste qui soit la représentation de ces trois groupes de l'Assemblée.

Enfin l'accord s'est fait par l'acceptation de M. le duc de Broglie du 14<sup>e</sup> bureau, qui est présenté par le centre droit et accepté par la droite, et par l'acceptation de M. La Rochefoucauld du 15<sup>e</sup> bureau, présenté par la droite. Bref, on a rédigé une liste de conciliation qui a toutes les chances de réussir.

La commission de l'instruction supérieure a examiné l'article 21 de son projet de loi concernant les pénalités, c'est-à-dire qu'il s'agit de savoir si une faculté libre qui est répréhensible sera soumise aux jugements du ministre ou aux tribunaux. Il a été décidé « que les questions universitaires seraient seules soumises à la commission départementale et ensuite au ministre de l'instruction publique. »

Quant à la commission de l'instruction primaire, elle continue ses travaux et a demandé à entendre M. Jules Simon une nouvelle fois.

Deux décrets du 3 juin convoquent pour le dimanche 23 juin :

Les électeurs du canton de Loches (Indre-et-Loire) à l'effet d'élire leur représentant au conseil général, en remplacement de M. le marquis de Bridieu, décédé ;

Et les électeurs du canton de Sainte-Marie Siehé (Corse), à l'effet d'élire leur représentant au conseil général, en remplacement de M. Mariani, démissionnaire.

On assure que M. Thiers aurait manifesté à un certain nombre de députés le désir que l'Assemblée prit ses vacances dès le 15 juillet.

vers Baugé une heure après.

En approchant du jeune Baugé, les Anglais aperçoivent un groupe de soldats allant et venant sur la place de la petite ville : c'étaient les vassaux de Messire Jehan de la Croix, brave capitaine, qui rejoignait le maréchal de Lafayette. Ceux-ci, craignant d'être massacrés par la cavalerie de Clarence, avant d'avoir pu se ranger en bataille, se réfugient en toute hâte dans l'église, avec les habitants, et s'y barricadent de leur mieux. Quelques-uns d'entre eux montent au haut du clocher, et font pleuvoir par les machicoulis une grêle de pierres sur les Anglais qui s'étaient arrêtés pour se reposer de leur course. Exaspérés par cette attaque, les ennemis essaient en vain de défoncer les portes de l'église, et se remettent en route vers Baugé, exhalant leur colère dans un torrent de malédictions furibondes.

Ils arrivent bientôt en vue des alliés. Sept mille Écossais et trois mille Armagnacs, commandés par le maréchal de Lafayette et le comte de Buchan, composaient l'armée du dauphin. Ils étaient retranchés dans une très-forte position, adossés à la ville et séparés des ennemis par le cours de la rivière assez profonde en cet endroit : les ponts avaient été coupés ou brûlés. Le duc de Clarence, cédant à la fougue impétueuse de sa nature, se jette le premier dans l'eau, suivi de ses quinze cents chevaliers, dont quatre cents parviennent, non sans peine, sur la rive opposée. Beaucoup d'entre eux avaient perdu leurs armures ou leurs chevaux. Les archers écossais les reçoivent à coups de traits et en tuent un grand nombre. Le duc de Clarence cherche à rallier les siens, et charge intrépidement

let. Ce projet de prorogation anticipé est fort mal accueilli par la majorité. (Français.)

Du 27 mai au 3 juin, les conseils de guerre ont rendu 435 jugements et prononcé 45 ordonnances de non-lieu.

Le nombre total des jugements actuellement de 40,662, et celui des mises en liberté de 24,380 ; ensemble 32,042 détenus à l'égard desquels il a été statué.

## Nouvelles militaires.

LES EXAMENS DE SAINT-CYR. — C'est lundi qu'ont commencé les concours d'admission à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr. Le nombre des candidats est énorme, et malgré l'activité déployée par les examinateurs, il est peu probable que ces concours pourront être clos à la date fixée, le 6 juin.

Le maréchal Bazaine est assez souffrant depuis quelques jours. Il a de violentes migraines et une fièvre qu'il combat par une forte absorption de quinine.

Avant-hier, pendant vingt-quatre heures, l'instruction a dû être interrompue.

Aidé par deux officiers, le général Rivière vient de terminer le classement et la lecture des 2,400 pièces qui composent le dossier du maréchal.

Cet officier supérieur, qui remplit, comme on sait, l'office de juge d'instruction, est en ce moment occupé à résumer et à mettre en lumière les documents les plus intéressants contenus dans ces nombreuses pièces.

M. le contre-amiral Simon, qui avait fait dernièrement à Brest une chute de voiture, est mort des suites de cet accident.

Né à Brest en août 1808, M. le contre-amiral Simon était entré au service à l'âge de quinze ans.

Le général de Ladmirault a retiré la démission qu'il avait offerte en présence des tendresses du gouvernement pour certaines feuilles, tendresses dont il lui répugnait d'endosser la responsabilité.

Le gouvernement aurait fait au gouverneur de Paris les concessions qu'il demandait ; toujours est-il que l'affaire est arrangée.

Par suite de l'importance que le corps de gendarmerie a prise et des services spéciaux qu'il peut être appelé à rendre en cas de guerre, où, d'après la nouvelle loi, il devra former une réserve d'élite, le ministre de la guerre vient de décider que des exercices de tir auraient lieu, pour la gendarmerie, quatre fois par an.

les Français, qui avaient mis pied à terre et les attendaient la lance au poing. Le chef anglais fait des prodiges de valeur, se comportant non-seulement « en courage de chevalerie, mais en hauteur de fils de roi comme il estoit. » Cependant le reste de la cavalerie anglaise ayant trouvé un gué, passe la rivière et accourt au secours des ennemis : la mêlée est horrible. Le duc brise sa lance, et saisissant son épée « comme un tigre mortel évertue son tranchant, » il frappe impitoyablement tous ceux qu'il rencontre sur son passage. Lord John Gray, le comte de Roos, le duc de Bedford rivalisent d'audace et de témérité avec leur maître. Ils s'emparent de la bannière des chevaliers français, et leur plongent leur lame dans la gorge ; mais les Anglais, écrasés par le nombre, vont battre en retraite, quand le reste de l'armée survient, et la lutte recommence avec une nouvelle fureur.

Messire Guérin des Fontaines cherche le duc de Clarence pour se mesurer avec lui. Il le reconnaît bientôt à l'éclat de son armure : un chapelet d'or et de pierres précieuses décorait son bassin, et les harnachements de son destrier étaient d'une richesse prodigieuse. Il fond sur lui, la lance en avant, avec une telle impétuosité, qu'il le désarçonne du premier coup, et l'étend inanimé sur le sol : le duc expire foulé par les pieds des chevaux. Plusieurs historiens ont prétendu que l'honneur d'avoir tué le chef anglais revient à un seigneur de l'armée de Lafayette, nommé Charles Le Bouteillier, qui fut ensuite égorgé par de Roos. Quelques-uns attribuent ce haut fait d'armes à un Écossais appelé Swinton, plusieurs au comte de Buchan ; enfin la chronique de Parcé prétend que ce fut

Ces exercices, qui auront lieu prochainement à Vincennes, seront gradués, et le tir se fera d'après une méthode nouvelle et à des distances variant de 100 à 400 mètres.

Le nombre de nos régiments d'artillerie va être augmenté de six, et désormais chaque régiment comprendra 44 batteries.

Par décision du ministre de la guerre, les villes de Vincennes, Versailles, Douai, Rennes, Grenoble, Tarascon, viennent d'être désignées comme centres de formation des nouveaux régiments, dont les cadres seront composés d'officiers à la suite et dont les colonels viennent d'être nommés.

Le premier de ces régiments recevra le n° 25, et le dernier le n° 30. En outre, un régiment spécial, qui prendra le titre de régiment d'artillerie pontonnier, va entrer en formation à Bourges. Ces nouvelles formations porteront à 330, dès à présent, le nombre de nos batteries de campagne.

L'artillerie de réserve sera l'objet d'une organisation différente, dont on aura bientôt à s'occuper. Le matériel de campagne se composera d'un modèle uniforme, qui a été longuement étudié et qui a donné d'excellents résultats.

Le maréchal Vaillant vient de mourir. Depuis mardi, son état était désespéré.

La santé du maréchal se trouva affaiblie dans ces derniers temps.

La semaine dernière, pris de douleurs très-vives, il fit appeler ses médecins, le baron Larrey et le docteur Bouillaud.

Ceux-ci craignirent sans doute d'effrayer leur malade, et, à la suite de leur consultation, ils se bornèrent à recommander la continuation du régime que le maréchal suivait depuis quelque temps.

Mais, dès le même soir, survenaient des évanouissements ; le maréchal était contraint de garder la chambre et le lit.

Il y a quatre jours, l'abbé Langénieux, vicaire général du diocèse de Paris, a administré les derniers sacrements à l'illustre soldat, qui a conservé toute son intelligence et tout son esprit jusqu'au dernier moment.

Le docteur Bouillaud n'a cessé de veiller auprès du moribond.

La circulaire ministérielle relative à l'installation des bibliothèques militaires va bientôt paraître.

Elle conclut à la création de ces établissements d'instruction pour les troupes dans toutes les villes de garnison, et engage les autorités militaires à rechercher le moyen d'installer le plus convenablement cet établissement, avec le concours, au besoin, des autorités civiles et militaires.

Jehan II de Champagne qui terrassa Clarence. Nous pensons, quant à nous, que c'est à Messire Guérin des Fontaines seul que l'on doit attribuer la gloire de cet exploit.

La bataille ne dura pas longtemps après la mort de Clarence. Les Anglais eurent « pour le trépas et déconfiture de ce gentil prince grand tristesse de cœur. » Les prisonniers furent peu nombreux, tant le carnage avait été horrible. Trois mille Anglais jonchèrent la plaine. Voici la liste exacte des capitaines anglais qui périrent dans cette sanglante journée ; ce sont : les ducs de Clarence, de Bedford, John Gray, lord Roos, Humfraywill, Robert Veer, William Roos, John Lomley, Henry Godard, Robert Brent, John Knyvet, Robert Boutevillayn, James Ryder, John Pudsay, Thomas Marney. Parmi les captifs, on cite : Huntington, Somerset, Perche, Fitzwater, Berkeley, Mewill-Ranold, Henry Inglois, William Bowes, William Langton, William Wolfe, Edmond Herron, Richard Bennet, William Crafford, Thomas Bourgh, William Lancesac, Stethen, Richard Walter. Tous ces seigneurs, à l'exception des deux derniers, simples écuyers, appartenaient à la plus haute noblesse d'Angleterre et d'Irlande. Les Anglais attribuèrent leur défaite à la trahison d'un certain André Lambert, qualifié de « double traitre. » Peut-être était-ce le paysan dont nous avons parlé et qu'ils avaient gagné à prix d'or. Mais les manuscrits du Musée britannique ne donnent aucun détail sur le double jeu qu'aurait joué ce triste personnage. Il y a tout lieu de croire que c'est une invention des chroniqueurs, destinée à flatter l'orgueil national de nos voisins, car nous ne trouvons pas trace de cette prétendue félonie

## Nouvelles diverses.

M. Victor Hugo vient d'adresser la lettre suivante à M. Edouard Lockroy, à l'occasion de son duel avec M. Paul de Cassagnac.

« Mon cher enfant,

» J'aime Bayard et Beaumanoir, j'aime  
» Duguesclin et je vous aime. Je suis celui  
» qui pense, vous êtes celui qui agit. Vous  
» êtes le porte-glaive du *Rappel*. Ma main  
» serre énergiquement votre main blessée ;  
» à partir d'aujourd'hui, vous êtes mon  
» quatrième fils.

» VICTOR HUGO. »

M. Paul de Cassagnac fonde dans le département du Gers, avec le concours de son père, M. Granier de Cassagnac, un journal napoléonien intitulé *l'Appel au Peuple*.

M. Jules Simon a fixé cette année au 8 juillet le commencement des concours généraux.

Ils dureront jusqu'au 4 août. La distribution des prix aura lieu le 9.

Dans les lycées et collèges, elle est fixée au 15 seulement.

La durée des vacances sera abrégée.

On lit dans la *Westminster-Gazette* :

« On annonce, sur de bonnes autorités, que le fils aîné de l'un des ducs d'Angleterre les plus influents, est sur le point de se faire recevoir membre de l'église catholique romaine. »

Dans la commission relative à la concession de pensions aux aveugles ou amputés de terre ou de mer, on a décidé d'allouer une pension de 600 francs aux soldats qui ont été amputés ainsi qu'à ceux qui sont privés de l'usage de leur membre à la suite de leurs blessures.

M. La Rochethulon a été ensuite nommé rapporteur.

M. Joseph Garibaldi tourne de plus en plus au Cluseret ou au Dombrowski. Voici d'après le *Gaulois*, une lettre de lui que publie un journal italien :

Caprera, 21 mars 1872.

Cher Ferrero Gola,

Merci des épisodes de la Commune de Paris. Je les ai lus avec beaucoup d'intérêt dans le *Peuple* (*Nella Plèbe*). Je regrette de n'avoir pas été votre compagnon de la glorieuse défense de Paris.

Tout à vous.

JOSEPH GARIBALDI.

dans les auteurs français de l'époque.

Le comte de Salisbury rallia les débris de l'armée anglaise, et, après avoir repris le corps de Clarence, se dirigea vers La Flèche. Les soldats, cherchant à dérouter les soupçons des habitants du pays qu'ils traversaient, se mirent une croix blanche sur la poitrine. Ils passèrent l'Huisne auprès du confluent de la Sarthe, massacrèrent lâchement les paysans qui ne s'étaient pas cependant opposés à leur débarquement, brisèrent et incendièrent les ponts ; puis ils continuèrent leur chemin, pillant et saccageant tout ce qu'ils rencontraient. Ils entrèrent enfin en Normandie.

L'effet de la victoire de Baugé fut immense. C'était la première fois que les Français battaient les Anglais depuis Charles V. Les partisans du dauphin en firent grand bruit, et le comte de Buchan fut nommé connétable en récompense de ses services, à la place du prince Charles de Lorraine, qui avait succédé au comte d'Armagnac. Le dauphin enthousiasmé par le brillant Ecossais, choisit parmi eux un certain nombre de chevaliers, dont il forma une compagnie d'ordonnance, à laquelle il confia la garde de sa personne. Telle fut l'origine de la garde écossaise, qui devint bientôt une garde prétorienne, et se fit remarquer par son insolence, d'où plus tard le proverbe : « Fier comme un Ecossais. »

Le souvenir de la bataille de Baugé est resté très-populaire en Anjou. La légende, cette fée dont la baguette magique transforme tout ce qu'elle touche, s'empara de ce fait important, et la tradition locale raconte que le sang des Anglais fit tourner les moulins à eau de Baugé pendant trois jours.

On écrit de Bordeaux :

Foule hier aux arènes Landaises, pour l'inauguration des courses de taureaux.

Les écarteurs ont écarté et sauté à qui mieux mieux. L'un d'eux n'a pas évité cependant un coup de corne dans cet endroit qui sert ordinairement à s'asseoir.

C'est à partir de samedi prochain que les nouveaux centimes, fabriqués en ce moment par la Monnaie, seront mis en circulation.

### LES NOUVEAUX CIGARES.

La direction générale des manufactures de l'Etat s'occupe enfin de faire une concession au public qu'elle mécontente chaque jour par la mauvaise qualité de ses tabacs. Elle mettra prochainement en vente, dans les débits, trois espèces de cigares, — des regalias à 25 centimes, des londrès-chico à 20 centimes et des cigares ordinaires, grand module, à 15 centimes les deux cigares.

La régie se propose également de vendre de nouvelles espèces de cigarettes à 30, 40, 50 et 60 centimes le paquet de vingt.

### LE SOULÈVEMENT ESPAGNOL.

On lit dans la *Epoca* du 2 courant :

M. Ruiz Zorilla et sa femme sont partis hier pour Tablada et par le train express. Un grand nombre d'amis de M. Zorilla s'étaient rendus à la gare pour lui faire leurs adieux.

Il y a quelques jours, M. Ruiz Zorilla disait à ses amis les plus intimes que s'il ne pouvait réussir à sauver le roi, à l'avènement duquel il avait pris une si large part, et s'il ne lui était pas possible de détourner son parti des courants politiques qui deviennent de plus en plus rapides, il ferait alors le sacrifice de sa personnalité et rentrerait dans la vie privée.

La fermeté de caractère de M. Ruiz Zorilla, fait observer la *Epoca*, nous est assez connue pour porter à croire qu'il tiendra sa promesse, si déjà il ne l'a fait.

On lit dans le *Coreo militar* du 1<sup>er</sup> :

Malgré les avantages que leur a faits la convention d'Amorovieta, beaucoup de bandes carlistes n'en continuent pas moins à tenir la campagne.

Jusqu'à présent cette célèbre convention n'a produit que de mauvais résultats.

On lit dans la *Correspondencia* du 31 mai :

Parmi les journaux radicaux, on remarque que la *Nacion* est le seul journal qui a félicité hier le roi, à l'occasion de l'anniversaire de sa naissance.

On lit dans l'*Irurac Bat*, de Bilbao, du 2 :

Dans l'après-midi de vendredi, à l'approche des forces du général Lesca, la bande de Velasco et Cubillas s'est divisée, et le lendemain (hier), elle

s'était réunie de nouveau à Unza et dans Pena-la-Vieja au nombre de 2,500 hommes.

Le chef Cuevillas s'est embarqué hier à Portugalette, se dirigeant sur Bayonne.

Les insurgés ont commis de grands dommages à la voie ferrée, qu'ils ont détruite pour le seul plaisir de faire du mal. Outre les ponts qui ont été démolis et brûlés, ils ont mis en pièces les gares et les logements des gardes.

L'Agence Havas nous communique les dépêches suivantes :

Madrid, 3 juin, 5 h. soir.

Dans les explications qu'il a données en ce qui concerne l'indulto d'Amorovieta, le maréchal Serrano a dit qu'il a mieux aimé traiter les rebelles comme des frères que de les exterminer, croyant que s'il avait pouvoir pour tuer, il avait aussi pouvoir pour pardonner sans empiéter sur les droits des Cortès.

M. Acuna appuie la proposition du vote de confiance.

M. Romero Giron appuie une proposition portant qu'il n'y a pas lieu de délibérer. Cette proposition est repoussée. La discussion continue. On croit que le vote de confiance en faveur du maréchal Serrano sera adopté à une grande majorité.

Madrid, 4 juin, 1 h. 30 matin.

Après avoir entendu les explications données par le maréchal Serrano, le Congrès a approuvé par 140 voix contre 22 l'indulto d'Amorovieta et la conduite du maréchal.

Celui-ci prêtera aujourd'hui serment comme président du conseil et ministre de la guerre.

Les bandes des provinces de Valence et de Castellon ont disparu comme celles de Biscaye.

Madrid, 3 juin, 5 h. 55 du soir.

Congrès. — L'amiral Topete dit que lorsqu'il a eu connaissance des faits qui ont précédé la convention d'Amorovieta, il l'a approuvée et en a accepté la responsabilité.

Le maréchal Serrano donne quelques explications et déclare qu'il se soumet au jugement du Congrès.

Il croit avoir rendu un grand service au pays, sans enfreindre les lois ni la Constitution. Il appelle la convention une amnistie qui a mis fin à la guerre civile.

Le maréchal fait ensuite l'éloge de l'armée. Il commente certains paragraphes de la capitulation et explique l'article 4, en disant qu'aucun chef ou officier de l'armée n'est passé aux carlistes.

(On sait, par une dépêche postérieure, que la proposition d'un vote de confiance au maréchal Serrano a réuni 140 voix contre 22.)

Madrid, 4 juin, 9 h. du matin.

La *Gazette officielle* publie les informations suivantes :

Il reste seulement deux petites bandes carlistes dans les provinces de Lerida et de Ciudad-Real.

Quelques carlistes ont fait leur soumission dans les Asturies.

Toute la bande de Careaga a déposé les armes et ses chefs ont été faits prisonniers.

Le général Morionnés se dirige vers les montagnes des Amescuas à la poursuite de la bande de Carasa.

On croit que la bande de Jérez est dissoute.

Madrid, 4 juin, 11 h. du matin.

Le général en chef de l'armée du Nord a quitté Alasua hier matin pour entrer en Navarre.

La *Gazette officielle* publie la convention consulaire entre l'Espagne et l'Allemagne.

### ASSEMBLÉE NATIONALE.

PRÉSIDENT DE M. BENOIST-D'AZY.

Séance du 5 juin.

La séance est ouverte à 2 heures 1/2.

L'ordre du jour appelle le scrutin pour la nomination du président de l'Assemblée.

Résultat du scrutin :

Nombre des votants : 467

Abstentions. . . . . 5

M. Jules Grévy a obtenu 459 voix.

M. Jules Grévy est élu président de l'Assemblée.

Il est procédé au scrutin pour la nomination des vice-présidents.

M. le président. — Le dépouillement du scrutin ne donne que 326 votants. (Rires et rumeurs.)

Ce nombre n'est pas suffisant pour la validité des votes, c'est pourquoi je prolongerai la durée du scrutin. Il faut procéder à un nouveau scrutin.

Voix. — L'appel nominal.

Autres voix. — A demain.

M. Benoist-d'Azy. — Il va être procédé à un nouveau scrutin pour la nomination des vice-présidents. La discussion du projet de loi sur l'armée sera remise à demain. (Rumeurs.)

Voix nombreuses. — L'appel nominal ! (Bruits, agitation.)

M. le président. — Que ceux qui veulent qu'il soit procédé à l'appel nominal lèvent la main. (La majorité des membres présents votent l'appel nominal.)

Il va être procédé à l'appel nominal. (Bruit et agitation.)

Un des secrétaires fait l'appel nominal.

Lorsque l'appel nominal est terminé, plusieurs députés retardataires viennent déposer leurs bulletins de vote, et parmi eux, M. E. Arago.

M. Descat interpelle M. Arago.

M. Arago répond avec colère, nous n'entendons que ces mots : « Eh bien quoi ! ... » espèce de dénonciation ... « Qu'est-ce que c'est donc que ça ? »

M. Benoist-d'Azy. — Pendant qu'on dépouille le scrutin, je voudrais faire une question à l'As-

On montre encore, à l'entrée de la prairie qui porte le nom de Champ-du-Combat, la marque d'un fer à cheval empreinte dans le roc : les paysans prétendent que c'est celle du destrier de Clarence, s'enfuyant après avoir désarçonné son cavalier (a). Ce ne sont évidemment que des fables, écloses dans l'imagination du peuple toujours avide de merveilleux, mais elles méritent d'être conservées, car elles attestent toute l'importance attachée à cette journée mémorable par les contemporains. Les arts ont eux aussi contribué à perpétuer la mémoire de cette victoire. Marochetti a exécuté une statuette célèbre représentant la mort de Clarence, et le comte de Nieuwerkerke, surintendant des Beaux-Arts, exposa, en juillet 1858, une magnifique ronde-bosse, dont l'inscription suivante indiquait le sujet : « Mort de Monseigneur le duc de Clarence, frère de Henri V, occis au combat du Vieil-Baugé par Guérin de Fontaines. » Cette œuvre, d'un jeune artiste, alors peu connu, fut fort admirée du public. C'était, dit un écrivain du temps, une composition originale, neuve, hardie, d'une fort belle exécution.

A la nouvelle de la défaite de Baugé, Henri V entra dans une violente colère et résolut de venger le trépas de son frère. Il débarqua en France et se mit en campagne à la tête d'une armée de quatre mille chevaliers et de vingt-quatre mille fantassins. Toutefois, ce ne fut pas sur l'Anjou qu'il se dirigea, mais vers l'Orléanais et le pays Char-

(a) Plusieurs fers de mules présumés anglais ont été trouvés récemment dans le lieu, dit la *Bataille*, commune de Vieil-Baugé. Ils sont actuellement dans la curieuse collection de M. Lebeuf de Baugé.

train : notre province échappa donc cette fois à une nouvelle invasion.

Que devinrent les drapeaux pris sur les Anglais ? Les historiens prétendent qu'aucun d'eux ne quitta l'Anjou. Bodin raconte que Guérin, « après avoir rendu grâce à Dieu de l'heureux succès de son entreprise, s'empara de l'étendard du duc de Clarence, et alla déposer ce trophée dans l'église du Puy-Notre-Dame, où on le vit pendu à la voûte pendant plusieurs siècles. » Cette assertion, demeurée sans contradiction depuis longtemps, et qui avait toutes les apparences de la vérité, est cependant complètement inexacte. Il est bien vrai qu'il existe, près de Saumur, un bourg appelé Le Puy-Notre-Dame, voisin du château de Messire Guérin des Fontaines ; mais il n'a jamais renfermé les trophées anglais, n'en déplaie à tous les auteurs angevins qui ont répété avec une entière bonne foi le récit de Bodin, sans en contrôler l'exactitude. Il est certain aujourd'hui que c'est à l'église Angélique de Notre-Dame-du-Puy, en Auvergne, que furent portés les insignes enlevés aux ennemis à Baugé. C'est à la sagacité d'un magistrat angevin, ami des lettres, esprit distingué et élevé, que nous devons cette intéressante découverte.

En effet, le frère Théodore, auteur de l'*Histoire de l'église Angélique*, parle souvent des drapeaux anglais pris à la bataille de Baugé. Nicolas Gilles dit, dans les *Grandes Chroniques et Annales de France*, que : « L'étendard du duc de Clarence fut porté à Notre-Dame-du-Puy par un écuyer nommé Etienne Fragente. » M. Arnaud, dans son *Histoire du Velay*, constate que les drapeaux anglais sont restés suspendus aux voûtes jusqu'à la fin du xviii<sup>e</sup>

siècle. M<sup>lle</sup> de Lussan mentionne le fait dans son *Histoire de Charles VII*. Enfin, l'abbé Laurent, dans un petit livre publié en 1788, sous le titre d'*Almanach historique de la ville et du diocèse du Puy*, écrit ceci : « Année 1422. Second voyage du dauphin ; il loge à Espally, château des évêques du Puy, où le maréchal de Lafayette, vainqueur du duc de Clarence, lui apporte les drapeaux enlevés à la bataille de Baugé, en Anjou. Ce prince les fit porter processionnellement à la cathédrale, où on les voyait encore avant sa dernière restauration ; on les a déposés aux archives. » Ces glorieux trophées n'existent plus : il ont été anéantis avec tant d'autres monuments de notre gloire nationale, par l'intelligente et brutale fureur de la Révolution.

Il est curieux de savoir aussi ce que devint le brave Guérin des Fontaines. Monstrelet le fait mourir à Baugé ; or, il le ressuscite deux ans plus tard, pour nous le montrer combattant à la Gravelle. Alain Chartier semble plus exact, quand il nous apprend que le sire de Fontaine périt à la bataille de Crevant, en Bourgogne, près d'Auxerre. Des autres héros de la bataille de Baugé, l'un, le connétable Buchan, succomba à Verneuil avec une partie de la garde écossaise qui, au dire de Thomas Bazain, ne fut pas regrettée, parce qu'elle était devenue pillarde et indisciplinée ; l'autre, le maréchal de Lafayette, fut fait prisonnier, et ne mourut qu'en 1454, après avoir contribué pour une large part à l'expulsion des Anglais.

semblée? Peut-elle remettre à samedi la nomination de la commission du conseil d'Etat. (Oui! Oui!)

Il y a une autre question. Il y a trois mois, M. le général Du Temple a demandé à adresser une interpellation au sujet de certaines pétitions (elles sont relatives à la question romaine). L'Assemblée l'a remise à trois mois. M. le général Du Temple fait observer que les trois mois sont écoulés et demande la mise à l'ordre du jour de demain.

Voix. — Après les vacances.

Autre voix. — Nous ne sommes pas en nombre.

M. Du Temple. — Je fais remarquer à l'Assemblée que la décision a été prise. (Dénégations à gauche.)

M. Target. — L'Assemblée a remis, il est vrai, à trois mois, l'interpellation de M. le général Du Temple, mais elle a révoqué de voter avant tout la loi militaire et les impôts.

Je demande donc l'ajournement.

L'Assemblée décide que l'interpellation ne sera pas mise à son ordre du jour de demain.

M. le président proclame le scrutin sur la nomination des secrétaires.

Nombre des votants... 477

Ont obtenu :

MM. de Rive.....	433 voix.
de Beaugard....	411
de Rémozat.....	389
Desjardins.....	287
de Barante.....	288
de Meaux.....	255

Les six secrétaires sont réélus.

A 6 heures 40 minutes seulement, proclamation du résultat :

Nombre des votants...	577
Majorité absolue.....	289
Suffrages exprimés....	433
Bulletins blancs.....	144
MM. Martel.....	412
Benoist-d'Azy.....	361
Saint-Marc-Girardin..	355
Vitet.....	302

En conséquence, ces quatre membres sont proclamés vice-présidents.

La séance est levée à 6 heures 46 minutes.

Jeudi, séance publique à 2 heures.

## Chronique de l'Ouest

ET

### CHRONIQUE LOCALE

Un incendie s'est déclaré pendant la nuit de mercredi dans un hangar appartenant au domicile du sieur Jameron, cultivateur à la Prée-des-Mions (Saint-Clément-des-Levées). Lorsqu'on s'est aperçu du sinistre, le matériel agricole, deux charrettes et les équipages des chevaux étaient déjà consumés.

Le dommage est estimé à 4,100 fr., mais le tout était assuré.

On ignore les causes de cet incendie.

Une lacune vient d'être comblée. Grâce à l'administration municipale de Saumur, une musique militaire vient d'être formée. M. Meyer, professeur en notre ville, dont tout le monde connaît et le talent et le dévouement, en a la direction, ce qui permet d'en assurer par avance le succès. Cette création, de date récente, compte déjà quarante-huit adhésions, et les jeunes gens qui désiraient s'adjoindre à ces amateurs sont priés de bien vouloir prendre connaissance du règlement, qui est déposé chez M. Milon fils, rue d'Orléans, secrétaire de la commission.

A l'exception de M. le vicomte J. de la Boullerie, absent par congé, tous les députés de Maine-et-Loire ont voté pour l'article 23 de la loi du recrutement. Cet article est relatif aux sursis d'appel.

ÉCOLE DE CAVALERIE. — On s'occupe dans les commissions militaires d'un projet de réforme d'après lequel l'École polytechnique sortirait des attributions du ministère de la guerre, pour entrer dans celles du ministère des travaux publics.

De même que l'École des arts et manufactures, l'École polytechnique ne fournirait plus dorénavant que des ingénieurs civils se destinant aux mines, aux forêts, aux télégraphes, aux ponts-et-chaussées et aux manufactures de l'état.

Dans ce projet, l'École de Saint-Cyr prendrait une plus grande extension, et c'est dans son sein que les candidats officiers recevraient l'instruction militaire générale; de là, les élèves passeraient aux écoles spéciales de Rouen, de Saumur et de l'état-major de Paris.

On sait que, depuis longtemps déjà, le ministère de la guerre désire créer une école d'artillerie dans l'Ouest.

On avait écrit à ce sujet au préfet de l'Ille-et-Vilaine pour lui demander si les environs de Rennes offraient quelque chance d'être utilisés à cet usage. D'après les dernières nouvelles, l'emplacement définitivement choisi serait la pointe de Quiberon, dans le Morbihan. (L'Etoile.)

Le 30 mai, M. et M<sup>me</sup> Audebert, fermiers au Petit-Bout, commune de Vivy, s'absentaient de chez eux vers 8 heures du matin; lorsqu'ils y rentrèrent,

ils s'aperçurent qu'un malfaiteur s'y était introduit, avait ouvert une armoire dans laquelle était une somme de 200 francs, un demi litre d'eau-de-vie et une paire de sabots russes que ce malfaiteur avait emportés. (Maine-et-Loire.)

Un facteur rural, soupçonné par l'administration des postes de Tours de détournements d'échantillons et de valeurs contenues dans des lettres, a été surpris hier en flagrant délit de vol par un des employés de la poste. La police avertie immédiatement a fait une perquisition chez lui et a découvert une assez grande quantité d'objets prouvant la culpabilité de ce facteur infidèle.

Cet individu, jeune encore, marié et père de famille, a été écroué à la maison d'arrêt, à la disposition de M. le Procureur de la République. (Union libérale.)

Par décret du 2 juin, sont nommés :

Juge au tribunal de première instance du Mans (Sarthe), M. Verlet, ancien magistrat, en remplacement de M. Deschamps, décédé.

Juge suppléant au tribunal de première instance de Mayenne (Mayenne), M. Callois (Almire), avocat, en remplacement de M. Bourdon, décédé.

Les courses de Poitiers auront lieu le dimanche 16 juin.

M. le ministre des Travaux publics a déposé mardi sur le bureau de l'Assemblée le projet de loi relatif à la mise en adjudication immédiate du chemin de fer de Tours à Montluçon.

Sept des bourses créées par l'Etat à l'École supérieure du commerce de Paris seront vacantes à la rentrée du mois d'octobre prochain.

Un concours pour ces sept bourses sera ouvert le 22 juillet à Paris, Lyon, Marseille, Bordeaux, Nantes et Lille.

Tout candidat qui désire se faire inscrire pour être admis à prendre part à ce concours doit justifier qu'il est Français ou naturalisé Français, et qu'il a eu seize ans au moins et vingt ans au plus au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours.

Aucune dispense d'âge ne peut être accordée.

Les candidats devront se faire inscrire, du 1<sup>er</sup> au 16 juillet au plus tard, à la préfecture du département dans lequel habitent leurs parents et à la préfecture du département dans lequel ils désirent subir l'examen.

Il sévit en ce moment sur les animaux de l'espèce bovine une maladie épizootique connue sous le nom de *fièvre aphteuse*, et des cas assez nombreux ont été constatés depuis quelques semaines aux environs de Poitiers.

Mais nous nous hâtons de dire que cette mala-

die, bien que contagieuse, ne doit inspirer aucune inquiétude aux agriculteurs. Elle est bénigne, et grâce aux mesures sanitaires prescrites par l'autorité, nos étables n'ont rien à craindre.

## Dernières Nouvelles.

Versailles, 6 juin, 3 h. soir.

La nouvelle donnée ce matin par un journal de Paris, que M. de Gontault-Biron aurait écrit ici une lettre annonçant que M. de Bismark a manifesté l'intention de continuer l'occupation de Belfort jusqu'au 1<sup>er</sup> mars 1874, lors même que le paiement des 3 milliards serait effectué plus tôt, est dénuée de fondement.

Ce bruit, comme d'autres du même genre, est basé sur le langage de quelques feuilles allemandes, et non sur les faits mêmes de la négociation qui se poursuit entre M. Thiers et le comte d'Arnim, et dont rien n'a encore transpiré dans le public.

Tout ce qui paraît certain, jusqu'ici, c'est que la Prusse a accepté l'offre de négocier, faite par la France, mais elle ne paraît pas encore avoir fait de réponse sur les propositions qui lui ont été transmises de la part du Président de la République.

Pour les articles non signés : V. CHALOPIN.

## Bulletin commercial et agricole.

POITIERS. — 4 juin.

Froment, 25 fr. 50 les 77 kil. 500. — Baillarge, 9 50 à 10 fr. 65 kil. — Avoine, 9 à 9 50 (50 kil.) en ville. — Farine (la culasse), 1<sup>re</sup> qualité, 70 » » ; 2<sup>e</sup> qualité, 67 » » ; 3<sup>e</sup> qualité, 57 » » — Son, 65 fr. les 500 kil. — Foin, 35 fr. — Paille, 25 à 30 fr. — Vin nouveau, 45 à 50 fr.

LAHAYE-DESCARTES. — 4 juin 1872.

Farines, les 100 kil. 46 fr. — Froment, l'hect. 23 fr. 50. — Seigle, 12 fr. — Orge, 9 fr. — Avoine, 7 fr. — Foin, les 100 kil. 8 fr. — Sainfoin, 6 fr. — Luzerne, 6 fr. — Trèfle, 5 fr. 50. — Paille de froment, 6 fr. — Paille de seigle, 6 fr. — Bois à brûler, le st. 12 fr. — Fagots, le cent 120 fr. — Bœuf, le kil. 1 fr. 40. — Veau, 1 fr. 60. — Mouton, 1 fr. 80. — Porc, 1 fr. 70. — Œufs, la douzaine, 70 c. — Poulets, la paire, 4 fr. — Beurre, le kil. 2 fr. 20.

LE

## CHOCOLAT-MENIER

SE VEND PARTOUT

ON ÉVITERA

LES CONTREFAÇONS

EN EXIGEANT

le véritable nom.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Études de M<sup>re</sup> BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur,

Et de M<sup>re</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur.

### VENTE

Aux enchères publiques,

Par le ministère de M<sup>re</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur,

1<sup>o</sup> Le dimanche 25 juin 1872, à midi, en la salle de la Mairie de la Fosse-de-Tigné (canton de Vihiers).

DE LA

### MÉTAIRIE DES SAULES

Située à la Fosse-de-Tigné,

Consistant en bâtiments d'habitation et d'exploitation, cours, issues, terres labourables, prés et vignes, d'une contenance totale de 21 hectares 86 ares 20 centiares.

Cette métairie est affermée 1,400 francs.

Mise à prix.... 40,000 fr.

2<sup>o</sup> Le mardi 25 juin 1872, à midi, en l'étude de M<sup>re</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur,

### 1<sup>o</sup> DU FOUR A CHAUX

De Sainte-Elisabeth,

Situé commune de Chenetulle-les-Tuffeaux,

Avec ses dépendances, terrains propres à l'extraction de la pierre calcaire et bois taillis, le tout d'une superficie d'environ 4 hectares 54 ares 17 centiares, et situé sur le bord de la Loire et de la route de Saumur à Gennes, près le bourg de Chenetulle-les-Tuffeaux.

Mise à prix.... 5,000 fr.

### 2<sup>o</sup> DE DIVERS MORCEAUX

De terres, prés, vignes et bois,

Situés communes de Saumur, Baigneux, Distré et Rou-Marson.

S'adresser, pour les renseignements : 1<sup>o</sup> à M<sup>re</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur, dépositaire du cahier des charges; 2<sup>o</sup> à M<sup>re</sup> BEAUREPAIRE, avoué à Saumur. (286)

Etudes de M<sup>re</sup> HUET, avoué licencié, à Baugé,

Et de M<sup>re</sup> ROGERON, notaire à Beaufort.

### A VENDRE

PAR LICITATION,

En l'étude et par le ministère de M<sup>re</sup> ROGERON, notaire à Beaufort,

Le dimanche 16 juin 1872, à midi, avec jouissance immédiate.

### L'HOTEL DES VOYAGEURS

Situé ville de Beaufort, parfaitement achalandé, avec cours, écuries, remises, jeu de boules, jardins, le tout d'une contenance de 59 ares 70 centiares.

Mise à prix..... 15,000 fr.

S'adresser pour tous renseignements à M<sup>re</sup> ROGERON, notaire à Beaufort. (212)

### A VENDRE

Ensemble ou séparément,

UNE MAISON ET UN JARDIN de 3 hectares, place du Chardonnet, avec sortie sur la Levée-d'Enceinte.

S'adresser à M. Yvon, entrepreneur des foyers de l'École de cavalerie, à Saumur. (146)

Étude de M<sup>re</sup> MANGONNEAU, haisier à Doué.

### VENTE VOLONTAIRE

POUR CAUSE DE DÉPART.

Le dimanche 16 juin 1872, à midi, en la demeure de M. le docteur du Rocher, au village de Messemé, commune du Vaudelnay-Rillé, il sera procédé à la vente des objets mobiliers ci-après :

Deux voitures à quatre roues, à patentes, un meuble de salle à manger, un meuble de chambre à coucher en acajou, fauteuils, chaises, vins de crus supérieurs, rouges et blancs, en fûts et en bouteilles, eau-de-vie, bois de chauffage et autres bons objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

ANGERS.

### A CÉDER

UNE BONNE MAISON DE LINGRIE,

D'Articles pour Hommes et pour Enfants,

Située dans le meilleur quartier de la ville.

S'adresser au bureau du journal.

Étude de M<sup>re</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

### A LOUER

DE SUITE.

Un pavillon, une autre petite maison de campagne et un jardin, au Vau-Langlais, près Saumur. (288)

### A AFFERMER

POUR LA SAINT-JEAN 1873,

### Un MOULIN A VENT

Situé rue des Moulins, à Saumur,

Comprenant deux meules à l'anglaise, et tous les accessoires pour les fleurs pour le commerce.

S'adresser à M. LOYAU, négociant, rue de la Comédie, à Saumur.

### A VENDRE

### UNE VOITURE A QUATRE ROUES

Pour voyageur.

S'adresser au bureau du journal.

### A LOUER

Présentement,

APPARTEMENTS au 1<sup>er</sup>, avec cave et grenier.

S'adresser à M. GABORIT, négociant, rue Saint-Jean, ou à M. POISSON, négociant, rue de la Petite-Bilange. (225)

### INSTITUT MATRIMONIAL

DE

FRANCE

Fondé par Madame de Saint-Just

Pour faciliter entre les familles honorables et opulentes les alliances les mieux assorties au point de vue physiologique et social.

Dots depuis 100,000 francs jusqu'à plusieurs millions.

32, rue Maubeuge, 32.

PARIS.

On demande un cocher ayant de bons certificats.

S'adresser au bureau du journal.

On demande une apprentie pour les modes et la lingerie.

S'adresser au bureau du Journal.

LÉON POUILLIEN, ingénieur-mécanicien  
Seul agent de la Machine à coudre  
POLLACK, SCHMIDT ET C<sup>ie</sup>  
garantie  
5 ans  
"LA SILENCIEUSE"  
PRIX 225 fr.  
25 Guidés pour toutes espèces de travaux  
30, RUE DE RICHELIEU, 30  
En face de la fontaine Molière, à Paris